

Essais d'étanchéité

Mise en œuvre

I. Devoir de contrôle pour la réception

Selon les différentes normes (SIA190, SN 592 000), toutes les parties enterrées des installations d'évacuation des biens-fonds ainsi que des zones protégées doivent être soumises à des essais d'étanchéité. Ces essais doivent être effectués sur l'installation finie et s'effectueront selon la norme SIA190 et la directive VSA.

II. Matériel

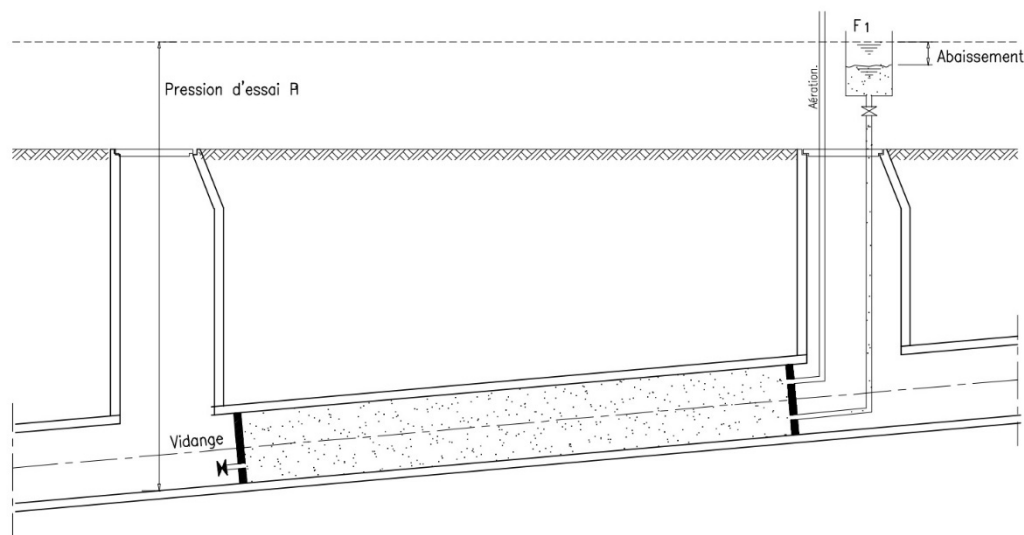
Deux obturateurs gonflables, un réservoir avec raccord Storz, une course 1" longueur 5 m. avec raccord Storz et une course 2" longueur 5 m. avec raccord Storz

III. Installation

Chaque obturateur est vérifié en interne avant sa location.

Veillez respecter les pressions maximales admissibles des obturateurs. Vous trouverez cette information sur la plaquette de celui-ci.

- 1) Mise en place de l'obturateur **aval** dans une chambre de visite ou autre accès.
- 2) Mise en place de l'obturateur **amont**. L'obturateur amont possède un raccord pour le remplissage de la canalisation à tester ainsi qu'un raccord pour l'évacuation de l'air (disponible uniquement sur certains diamètres)
- 3) Raccordement du bac à l'obturateur amont par l'intermédiaire du tuyau flexible fourni
- 4) Raccordement de l'évacuation de l'air par l'intermédiaire du tuyau flexible si celui-ci est disponible
- 5) Remplissage de la conduite par l'intermédiaire du bac.
- 6) Prise de mesures



IV. Remarques

Les essais peuvent être réalisés avec de l'eau (W) ou de l'air (L)
Se référer à la norme SIA190.